

# Séance ordinaire du 2 septembre 2014

Procès-verbal



## 01 (2014-09-347) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 septembre 2014, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers      Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin      Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal      Siège # 6 M. Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2014-09-348) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseillère Micheline Beaudet d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 03.01 (2014-09-349) - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - AVIS DE MOTION

### 04.01 (2014-09-350) - Avis de motion règlement 386-06-14

Avis de motion est donné par la conseillère Claudette Desrochers que sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le projet de règlement N° 386-06-14 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 245-2013 de la MRC de Lotbinière sur la foresterie et le déboisement en terre privée.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 04.02 (2014-09-351) - Avis de motion règlement 387-06-14

Avis de motion est donné par la conseillère Claudette Desrochers, que sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le projet de règlement N° 387-06-14 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de prévoir des normes d'implantation pour un SPA dans le cas des habitations en rangée et des habitations jumelées.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **04.03 (2014-09-352) - Avis de motion règlement 391-09-14**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion du règlement 391-09-14, règlement modifiant le règlement numéro 383-03-14 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins, les rues, les avenues et la sécurité routière dans la municipalité

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **04.04 (2014-09-353) - Avis de motion modification règlement 392-09-14**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion du règlement 392-09-14, règlement modifiant le règlement 348-02-12 règlement fixant les tarifs.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

#### **05.01 (2014-09-354) - Adoption du règlement 391-09-14**

RÈGLEMENT NUMÉRO 391-09-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-03-14 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS, LES RUES, LES AVENUES ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ

**Attendu que** la Municipalité a adopté le Règlement numéro 383-03-14 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins, les rues, les avenues et la sécurité routière dans la Municipalité ;

**Attendu que** par l'adoption de ce règlement le conseil municipal désirait rationaliser les normes déjà existantes et les rendre compatibles avec le Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24.2) ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 383-03-14 afin d'interdire le stationnement de certains types de véhicules routiers sur les chemins publics dans les zones à vocation exclusivement résidentielle à certaines périodes de la journée et de la semaine et ce en tout temps de l'année ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la session ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014 ;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que le conseil municipal de Saint-Agapit adopte ce présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **05.02 (2014-09-355) - Adoption du premier projet de règlement 389-09-14**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-09-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 251-11-07 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit désire se doter d'une réglementation plus adéquate afin de mieux encadrer les constructions complémentaires sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit désire se doter de nouvelles dispositions normatives concernant « les constructions complémentaires » afin de répondre positivement aux besoins de ses citoyens ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion sera donné pour la présentation du présent règlement lors d'une séance ultérieure du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le premier projet de règlement 389-09-14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **05.03 (2014-09-356) - Adoption du projet de règlement 390-09-14**

**Projet de règlement numéro 390-09-14 modifiant le règlement de construction numéro 253-11-07 visant à autoriser l'utilisation d'un container maritime comme remise dans les zones publiques et communautaires (P)**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Agapit est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Attendu que** le conseil de la municipalité de Saint-Agapit désire modifier le règlement de construction numéro 253-11-07 conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu qu'**un avis de motion sera donné pour la présentation du présent règlement lors d'une séance ultérieure du conseil municipal;

**Attendu que** ce règlement sera soumis à la consultation prévue à La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: la conseillère Claudette Desrochers**

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

**Article 1 :PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2 :But du règlement**

Autoriser l'utilisation d'un container maritime comme remise dans les zones publiques et communautaires (P).

**ARTICLE 3 : Autorisation d'utiliser d'un container maritime**

L'article 4.2 est modifié par l'ajout, à la suite du deuxième alinéa de ce qui suit :

"Nonobstant l'interdiction énoncée à l'alinéa précédent, un container maritime peut être utilisé comme remise dans les zones publiques et communautaires. Dans ce cas, le container maritime devra respecter les normes en vigueur pour une remise tel que spécifié au tableau 15 du chapitre 5 du règlement de zonage numéro 251-11-07".

**Article 5 : Entrée en vigueur du règlement**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.04 (2014-09-357) - Adoption du premier projet de règlement 388-07-14**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-07-14 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les pouvoirs insérés dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ( L.R.Q., chap. A-19.1) permet à une municipalité, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

ATTENDU QU'il est important de prévoir des mécanismes efficaces afin de permettre le développement de la municipalité en adéquation avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à une séance ultérieure du conseil municipal;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement sera soumis à la procédure de consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ( L.R.Q., chap. A-19.1);;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le règlement 388-07-14 tel quel.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.05 (2014-09-358) - Procès-verbal de correction règlement 377-12-13**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 202.1 du Code Municipal du Québec, le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil , pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

ATTENDU QU'une erreur cléricale s'est glissée dans la rédaction du règlement 377-12-13 à l'article 4.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire la modification suivante:

" En remplaçant au deuxième paragraphe " par le retrait du signe" par " l'ajout du signe" vis-à-vis l'usage C-7 Débit de boisson, de manière à ce qu'il soit autorisé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

## **06.01 (2014-09-359) - Autorisation signature servitude Cover**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer la servitude d'Industrie Cover inc. dans le Développement Jovina, rédigé par le notaire Me Jean-François Nolet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.02 (2014-09-360) - Gentilé Saint-Agapit**

ATTENDU QUE la Commission de la toponymie du Québec demande à ce que les municipalités officialisent leur gentilé.

ATTENDUE QU' un sondage maison a été réalisé et que le gentilé choisi pour désigner les résidents de Saint-Agapit est Agapitois, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'envoyer la résolution officialisant le gentilé Agapitois à la Commission de la toponymie du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.03 (2014-09-361) - Congédiement Stéphane Lapierre**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder au congédiement de M. Stéphane Lapierre, préposé à l'entretien, suite au non-respect de l'entente intervenue entre ce dernier et la Municipalité et de débiter le processus d'embauche afin de combler ce poste.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.04 (2014-09-362) - Abrogation de résolutions**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'abroger les résolutions 2014-07-298 et 2014-07-299, puisqu'il s'agit de mauvaises étapes dans le processus d'adoption de règlements d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.05 (2014-09-363) - Moratoire permis Développement Jovina**

ATTENDU QUE la municipalité est en processus de négociation afin de signer un protocole d'entente avec un promoteur dans le Développement Jovina;

ATTENDU QUE la municipalité demande au promoteur et ce depuis plus d'un an de fournir des documents dans l'objectif de conclure la signature du protocole d'entente permettant de finaliser les travaux;

ATTENDU QUE la municipalité à donner un ultimatum au promoteur le 13 août dernier afin qu'il fournisse pour le 2 septembre les documents demandés;

EN CONSÉQUENCE, comme le promoteur n'a pas fournis les documents demandé et que le protocole d'entente n'est toujours pas signé, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'imposer un moratoire et de ne pas délivrer de permis de construction résidentiel dans le Développement Jovina, tant et aussi longtemps que le promoteur n'aura pas fournis les documents demandés par la municipalité et permettant aux deux parties de signer le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT**

### **07.01 (2014-09-364) - Modification de la résolution 2014-06-254**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de modifier la résolution 2014-06-254 comme suit: d'accepter la soumission d'Aubert et Marois au montant de 3427.78 \$ plus taxes pour l'achat d'un ponceau de béton pour les travaux dans le Haut de la Paroisse, la dépense sera prise dans la réserve Carrières et Sablières.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.02 (2014-09-365) - Autorisation de dépenses travaux Rang Haut de la Paroisse**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser des dépenses de 11 459.52 \$ pour des travaux dans le Rang Haut de la Paroisse, montant prit dans la Réserve Carrières et Sablières.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.03 (2014-09-366) - Autorisation de dépenses pavage- Parc Industriel**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser des dépenses pour le pavage de la rue Industrielle au montant de 25 430.53\$ taxes incluses, poste budgétaire 23 04 004 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.04 (2014-09-367) - Résolution pour le MTQ**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit et le Ministère des Transports du Québec ont tenu une rencontre le 16 juillet 2014 et que les parties ont discuté du projet de Développement résidentiel Sieur de Saint-Luc;

ATTENDU QUE la municipalité a annoncé au MTQ qu'elle renonce à son projet qui consistait à détourner le tracé de la route 116 (rue Principale) en direction du Parc Industriel tel que discuté au début des années 2000;

ATTENDU QUE le Développement Sieur de Saint-Luc est un projet situé au sud de la municipalité bordé à l'est par la route 273, à l'ouest par le croisement de la piste cyclable et le deuxième rang Ouest, au sud par le deuxième rang Ouest et au nord par le périmètre urbain actuel. Le projet de développement est prévu sur trois phases et la première débutera complètement à l'est du développement. Le nombre d'unité d'habitation prévue pour l'ensemble du projet est de 675 unités, ce qui aura comme conséquence une augmentation de la population de la municipalité et par le fait même, une augmentation de la circulation;

ATTENDU QU'en vue du projet de Développement Sieur de Saint-Luc, la municipalité souhaite que le MTQ détourne la circulation routière de la rue Principale vers le deuxième rang ouest et ce pour les motifs suivants :

- la route 116 (rue Principale) est une voie de circulation très étroite qui présente des carences au niveau de la sécurité des piétons qui l'utilisent.
- Saint-Agapit est une des dernières municipalités dont le cœur villageois est traversé par la route 116;
- la rue Principale est une des artères les plus achalandées de la municipalité, le transport lourd (Ray Car, Les entreprises Lévisiennes, Les produits de bois Saint-Agapit, Cover et d'autres entreprises) utilisent cet axe (accès) routier. La présence des écoles, des services publics, des résidences pour personnes âgées et de l'Église, tous situés à proximité, augmente les risques d'accidents;
- la population de Saint-Agapit a augmenté de 35 % depuis 2006 et cette dernière est composée en majorité de jeunes familles qui utilisent très souvent deux voitures ce qui a pour effet d'augmenter le flot de circulation sur le réseau routier municipal et provincial;
- Les nouveaux développements résidentiels (La Tannerie et Jovina) débouchent sur la route 116 accentuant grandement la densité de circulation automobile sur cette artère;

ATTENDU QUE les travaux qui sont à réaliser sur la rue Principale, afin de la mettre aux normes et de la rendre plus sécuritaire pour les piétons, représentent des coûts faramineux en raison, entre autre, des nombreuses expropriations et relocalisation des résidences et des commerces à prévoir.

EN CONSÉQUENCE la municipalité demande :

Que le MTQ effectue les travaux de réfection sur la rue Principale, ainsi que le réaménagement de l'axe en Y en direction du rang des Pointes.

Qu'à la suite de ces travaux, le MTQ remette la responsabilité de la rue Principale à la municipalité et qu'en contrepartie, il prenne en charge la responsabilité du deuxième rang Ouest.

QUE le MTQ, s'engage à signer une entente de partenariat avec la municipalité pour l'aménagement d'un boulevard urbain sur la route 273 en partant de l'intersection de cette route et du deuxième rang Ouest en direction du village.

QUE le MTQ réalise des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 273 et du deuxième rang Ouest.

QUE le MTQ s'engage à diminuer la vitesse à 50 KM/H à partir de l'intersection de la route 273 et du deuxième rang Ouest jusqu'au limite du périmètre urbain actuel.

QUE le MTQ commande une étude sur la faisabilité du prolongement de l'avenue Bergeron (route 273) vers le sud jusqu'au croisement du deuxième rang Ouest;

QUE le MTQ prévoit des travaux sur la piste cyclable dans l'éventualité où les travaux de prolongement de l'avenue Bergeron vers le sud soient réalisés.

En terminant, la municipalité souhaite connaître les positions du MTQ vis-à-vis ce projet et s'il y a lieu, débiter les échanges afin de mener à bien ce projet vital pour la communauté de Saint-Agapit.

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité de Saint-Agapit transmette cette résolution au MTQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.05 (2014-09-368) - Estimation contrat de déneigement des cours municipales**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'établir l'estimé du contrat de déneigement des cours municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.06 (2014-09-369) - Autorisation de paiement -Turcotte branchement des puits**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le paiement de la facture de Turcotte au montant de 6656.45 \$ pour le projet de branchement des nouveaux puits. Poste budgétaire 23 05 001 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.07 (2014-09-370) - Achat pompe-puits Parc Industriel**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'achat d'une pompe chez TH Pelletier, pour les tests des puits du parc Industriel, au montant de 1372.86 \$ taxes incluses, poste budgétaire 23 05 000 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.08 (2014-09-371) - Location génératrice-puits parc Industriel**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire la location d'une génératrice chez Pompe Action, pour effectuer les tests sur les puits dans le parc Industriel, au montant de 655.36 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 05 000 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.09 (2014-09-372) - Acceptation soumission Géosig**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de la firme Géosig pour la recherche en eau dans le parc Industriel, pour un montant maximum de 3000 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 05 000 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.10 (2014-09-373) - Prolongement des infrastructures parc Industriel**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'effectuer les travaux de prolongement des infrastructures dans le parc Industriel suite à la vente du terrain de Marshall Transport, les travaux sont estimés à 16 800 \$ plus taxes. Les sommes seront prises dans le projet parc Industriel. 23 04 004 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.11 (2014-09-374) - Location pompe vidange lac**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire la location d'une pompe afin d'effectuer des tests de débit d'eau dans le lac situé sur la rue Gourde, au montant de 1220.69 \$ taxes incluses, poste budgétaire 23 05 000 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.12 (2014-09-375) - Achat terrain pour agrandissement de l'usine de traitement des eaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un projet d'ajout d'équipement pour le traitement de l'eau potable à sa station de l'avenue Daigle (5 555 639);

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser son projet, à cet endroit, la Municipalité a besoin d'acquérir, de Ferme D'Anjou inc., une superficie de 14 622 pieds carrés sur le lot adjacent (3 640 161);

CONSIDÉRANT QUE M. Guy D'Anjou, propriétaire du lot 3 640 161, a été rencontré par M. Gilbert Breton, responsable des travaux publics et M. Claude Fortin, responsable du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy D'Anjou demande 25 000\$ pour sa partie de lot soit un prix de 1.71\$ du pied carré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'achat d'une parcelle de terrain de Ferme D'Anjou inc de 14 622 pieds carrés au coût de 1.71\$ du pied carré pour un total de 25 000\$, montant pris au surplus accumulé. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer l'acte de vente. Les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de l'acheteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **07.13 (2014-09-376) - Achat tablette informatique-bâtiment des puits**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat d'une tablette informatique au montant de 400 \$ plus taxes, chez Atom, pour que les employés d'aqueduc puissent effectuer le contrôle à distance du bâtiment des puits. Poste budgétaire 23 05 001 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.14 (2014-09-377) - Processus embauche- comité RH**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de mandater la directrice générale ainsi que le comité ressources humaines à débiter le processus d'embauche pour les postes suivants: homme de maintenance travaux publics et bâtiments, homme de maintenance aqueduc et égout de fin de semaine et journalier polyvalent. L'affichage à l'interne sera effectuer en premier instance et si les postes ne sont pas comblés, le comité affichera à l'externe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.15 (2014-09-378) - Résultat appel d'offre 2014-04- Déneigement des cours municipales 2014-2017**

ATTENDU QUE le conseil à procéder à un appel d'offre par invitation (2014-04) pour le déneigement des cours des édifices municipaux pour 2014 à 2017;

ATTENDU QUE le conseil a invité six entreprises de déneigement du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'Excavation Jean-Guy Croteau et fils a soumissionné au montant de 85 203 81 \$ taxes incluses et que la soumission est conforme;

ATTENDU QUE Déneigement 116 a soumissionné au montant de 69 275.90 \$ taxes incluses et que la soumission n'était pas conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer le contrat de déneigement à Excavation Jean-Guy Croteau et fils puisque la soumission correspond à l'estimé du contrat et que la soumission est conforme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08 - URBANISME**

### **08.01 (2014-09-379) - Assemblée publique de consultation pour adoption de règlements**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer l'assemblée publique de consultation au lundi 6 octobre 2014 à 19h30 à la salle du conseil municipal, pour l'adoption du projet de règlement 389-09-14, pour le règlement 386-06-14 et pour le règlement 387-06-14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.02 (2014-09-380) - Assemblée publique de consultation dérogations- règlements**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de l'assemblée publique de consultation pour les règlements suivants, projet de règlement 390-09-14 et le règlement 388-07-14 au lundi 3 novembre 2014 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.03 (2014-09-381) - Assemblée publique de consultation dérogations mineures**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de la consultation publique pour les dérogations mineures suivantes: 1038 Avenue Simoneau, 1205 rue Normand et le 1184 rue Charest au lundi 6 octobre 2014 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.04 (2014-09-382) - Constat d'infraction 1174 Avenue Moffet**

ATTENDU QUE M. Gérald Bujold résident du 1174, Avenue Moffet a fait l'objet d'une plainte pour l'exercice d'une activité commerciale dans une zone résidentielle et pour l'entreposage de plusieurs remorques sur son terrain à l'été de 2013;

ATTENDU QU'Un avis de non-conformité au règlement municipal lui avait alors été adressé;

ATTENDU QU'au printemps 2014, les plaintes ont recommencé. La municipalité a donc renvoyé un avis de non-conformité au règlement. M Bujold

n'ayant toujours pas remédié à la situation, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser la municipalité à délivrer un constat d'infraction, permettant d'amener le dossier en cour municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.05 (2014-09-383) - Demande d'autorisation Ferme Guy D'Anjou et Fils inc. CPTAQ**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation sera déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme D'Anjou et Fils inc. pour l'aliénation et le lotissement du lot 3 638 683;

ATTENDU QUE la superficie du lot visée est de 1 827.5 mètres carrés, limitant ainsi les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles;

ATTENDU QUE l'acheteur potentiel est déjà propriétaire d'un lot adjacent (3 638 685) à celui faisant l'objet de la présente demande d'autorisation;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité de Saint-Agapit et dans la région;

ATTENDU QUE le fait de morceler et d'aliéner le lot 3 63 8683 n'aura aucun effet négatif sur la constitution, par Ferme D'Anjou et Fils inc, d'une propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'aura aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot est classé catégorie 4-6 WF

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'appuyer la demande adressée par Ferme D'Anjou et Fils inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement du lot 3 638 683.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.06 (2014-09-384) - Acceptation soumission Stéphane Roy arpenteur-plan de compilation terrain parc Industriel**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter la soumission de Stéphane Roy arpenteur au montant de 700 \$ plus taxes pour le plan de compilation des terrains dans le parc Industriel. Poste budgétaire 02 61 000 453.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **09 - LOISIRS**

### **09.01 (2014-09-385) - Appui MRC demande de subvention CNS- pavage piste cyclable**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'appuyer la MRC de Lotbinière dans sa demande de subvention à la Coalition Nationale sur les Sentiers pour le projet de pavage de la piste cyclable entre Lévis et Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.02 (2014-09-386) - Autorisation à la mairesse pour signature demande de subvention FCCQ**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser la mairesse à signer la demande de subvention FCCQ que la municipalité a fait parvenir au Ministre Moreau pour le projet de mise à niveau de l'aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.03 (2014-09-387) - Acceptation soumission portes acier**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Rénovation AMC pour le changement des portes d'acier à l'aréna au montant de 3950 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



#### **09.04 (2014-09-388) - Embauche homme entretien aréna-temps plein soir et temps partiel étudiant**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'embauche de M. Stéphane Blouin pour le poste d'homme d'entretien à temps plein de soir à l'aréna ainsi que M. Frédéric Montminy pour le poste d'homme d'entretien temps partiel étudiant à l'aréna. Les salaires sont établis selon la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.05 (2014-09-389) - Acceptation soumission Détekta**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Détekta pour la réparation et la calibration des sondes d'ammoniac de l'aréna au montant de 585 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.06 (2014-09-390) - Dons Desjardins Toros Lotbinière et Association de Soccer mineur de Saint-Agapit**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'octroyer des dons Desjardins aux Toros Lotbinière au montant de 375 \$ et à l'Association de Soccer mineur de Saint-Agapit au montant de 375 \$, poste budgétaire 02 70150 959.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.07 (2014-09-391) - Remplacement escalier Chalet des Sports**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de J.D.L Métal au montant de 5909.16 \$ plus taxes pour le remplacement de l'escalier du Chalet des Sports, poste budgétaire 02 70121 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.08 (2014-09-392) - Achat panneaux règlements**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat de 25 panneaux pour règlements, auprès de Signalisation Lévis. Ils seront utilisés pour l'affichage sur la piste cyclable ainsi qu'à l'aréna, au montant de 423.45 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70150 528.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10 - SERVICE DES INCENDIES**

#### **10.01 (2014-09-393) - Rapport situation des incendies 1er juillet au 22 août 2014**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire état et de déposer le rapport sur la situation du service incendie du 1er juillet au 22 août 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **10.02 (2014-09-394) - Achat livre de formation**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de deux manuels de formation pour les pompiers pour un total de 250 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 22 000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

#### **11.01 (2014-09-395) - Autorisation signature bail Député**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le bail de location du Député et Ministre M.

Laurent Lessard, pour l'utilisation de ses locaux au Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11.02 (2014-09-396) - Entériner dépenses supplémentaires décoration CDS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'entériner des dépenses supplémentaires de l'ordre de 1000 \$ pour le projet de décoration du hall du Complexe des Seigneuries, poste budgétaire 02 70120 726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11.03 (2014-09-397) - Inscription formation Fondation Rues Principales**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'inscription de M. Pierre Audesse conseiller à la formation Investir notre patrimoine offert par la Fondation Rues Principales au montant de 285 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 11 000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12 - FINANCES**

### **12.01 (2014-09-398) - Dépôt de la liste des salaires du 29 juin au 26 juillet 2014**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des salaires en date du 29 juin au 26 juillet 2014 pour un total de 109 230.14 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.02 (2014-09-399) - Comptes juillet 2014**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des comptes payés au montant de 122 207.26 \$ et des comptes à payer au montant de 529 879.19 \$ en date du 31 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.03 (2014-09-400) - Comptes août 2014**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des comptes payés au montant de 51 037.06 \$ et des comptes à payer au montant de 200 685.54 \$ en date du 2 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.04 (2014-09-401) - Création réserve Carrières et Sablières**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de créer une réserve pour les sommes reçues de la MRC pour les redevances des Carrières et Sablières. Le poste est le 55 15700 000 et y affecter un montant de 127 622 \$ pour les sommes reçues de 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **13 - VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté au varia.

## **14 (2014-09-402) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES**

## **15 (2014-09-403) - FIN DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de lever la séance ordinaire à 20h35

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse